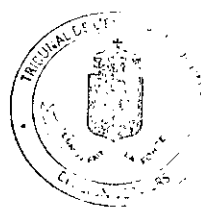


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24154561



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

18 OCT. 2024

Greffier Le greffier

N° d'entreprise : **0450 946 070**

Nom

(en entier) : **LES ALCIONS CONSULTING**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Bois d'Ansy 271 à 4880 AUBEL**

Objet de l'acte : Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière

Extrait du PV de l'AG extraordinaire du 9 août 2024 :

...

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2024, en cours de publication aux Annexes du Moniteur Belge, l'assemblée décide de nommer Juliane FRYNS (NN : 87.03.21-140-11), comme personne déléguée à la gestion journalière.

Madame Frysns bénéficie à ce titre d'une délégation de pouvoirs.

Elle peut engager la société sous sa signature pour :

- la gestion des comptes bancaires de la société et effectuer toute opération dans le respect des statuts ainsi que des décisions du conseil d'administration de la société ;
- la gestion des subventions (suivi, justificatifs, etc.) ;
- la gestion courante du personnel (relations avec le secrétariat social, organisation du travail, une fois qu'un travailleur a été engagé par l'organe d'administration, conclusion du contrat) ;
- représenter la société dans ses rapports avec toute personne de droit public (clients, fournisseurs, ...).

Les paiements autorisés et engagements pris au nom de la société seront limités à un plafond de 5.000€. Pour les décisions bancaires et tout autre dépassement du montant maximal autorisé, l'approbation et la signature de Philippe HOGGE seront nécessaires.

Cette nomination sort ses effets le 1er septembre 2024. Il s'agira d'un mandat exercé à titre gratuit.

2.Divers : l'assemblée décide de donner pouvoir à Benjamin ENGELLEN, administrateur de la SRL CB FISC, aux fins d'assurer les formalités nécessaires en vue de la publication des présentes décisions aux annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal rédigé séance tenante a été lu et approuvé par le membre de l'assemblée. La séance est levée à 14h15'.

Le Président,

Déposé en même temps : PV d'AGE du 9 août 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).